



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

Point 5 de l'ordre du jour

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre
du Programme d'action en faveur (vu Mme Maric)
des PMA: Premier rapport d'activité**

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020: Premier rapport d'activité

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé

À sa cinquante-huitième session, le Conseil du commerce et du développement a demandé au secrétariat de «continuer à lui faire rapport, dans les limites du mandat de la CNUCED, à ses sessions ordinaires, sur l'application à l'échelle de la CNUCED des dispositions pertinentes du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020» (TD/B/58/SC.I/L.2), appelé aussi Programme d'action d'Istanbul. Le présent rapport est établi en réponse à cette demande. Étant donné la brièveté du laps de temps qui s'est écoulé depuis l'adoption du Programme d'action en mai 2011, le rapport ne donne que les grandes lignes des principales activités menées par le secrétariat en relation avec les trois piliers: recherche et analyse des politiques, formation de consensus et soutien intergouvernemental, coopération technique et renforcement des capacités. Il présente une courte évaluation du chemin parcouru en direction des objectifs convenus, des conclusions préliminaires et un compte rendu des leçons tirées de l'expérience, ainsi que la marche à suivre dans l'exécution des engagements et des mesures prévus au Programme d'action et qui relèvent du champ d'action de la CNUCED.

En tout état de cause, le rapport n'est pas une évaluation de l'impact du travail de la CNUCED sur les pays bénéficiaires ou sur leurs institutions. Il doit être considéré plutôt comme un exposé des premiers travaux visant à poser les bases d'activités à l'échelle de l'ensemble du secrétariat en vue de la mise en œuvre du Programme d'action dans les années à venir.

Introduction

1. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011. La Conférence a adopté un nouveau programme, le Programme d'action d'Istanbul, qui suppose un partenariat de longue date entre les PMA et leurs partenaires de développement. Comme pour les précédents programmes, l'objectif ultime du présent programme d'action est d'accélérer la croissance économique et le développement des PMA, d'améliorer sensiblement le bien-être de leur population, de mettre fin à leur marginalisation et de les intégrer utilement dans l'économie mondiale. À cette fin, il définit les mesures à prendre dans huit domaines prioritaires:

- a) Capacité de production;
- b) Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural;
- c) Commerce;
- d) Produits de base;
- e) Développement social et humain;
- f) Crises multiples et nouveaux défis;
- g) Mobilisation de ressources financières;
- h) Bonne gouvernance à tous les niveaux.

2. Le succès de la mise en œuvre des mesures et des engagements convenus dans ces domaines sera déterminant pour atteindre les nobles buts et objectifs fixés dans le Programme d'action, renforcer la résilience économique et satisfaire de façon durable le bien-être et les aspirations des PMA.

I. Évolution de l'économie des pays les moins avancés avant la Conférence d'Istanbul

3. Une évaluation préliminaire des résultats de l'économie des PMA¹ dans la période 2001-2010 montre que la croissance était non seulement inégale d'un pays à l'autre et dans un même pays, mais qu'elle était aussi irrégulière selon les périodes, présentant un fort degré de vulnérabilité aux chocs économiques, écologiques et politiques, exogènes ou non. Lorsqu'une croissance modeste était observée, elle n'a pas débouché sur une réduction appréciable de la pauvreté ni sur une transformation structurelle de l'économie du pays concerné. Comme la CNUCED le soutient depuis plusieurs années, cette situation s'explique par la faiblesse de la capacité de production des PMA, par leur dépendance extrême à l'égard des exportations de produits primaires et par l'absence de valeur ajoutée à l'échelle de l'ensemble de l'économie et de création d'emplois. Ainsi, dans la période de haute conjoncture 2002-2008, les PMA dans leur ensemble ont enregistré un fort taux moyen de croissance, 7,1 %, du produit intérieur brut (PIB). Ce chiffre était antérieur à la crise économique et financière mondiale. Dans les deux années qui ont suivi la crise – 2009

¹ On trouvera dans la série des rapports sur les pays les moins avancés une information détaillée sur l'évaluation des progrès réalisés: «Évaluation par la CNUCED de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010» (UNCTAD/ALDC/2009/2), dans l'étude de la CNUCED intitulée: «Enabling the Graduation of LDCs: Harnessing the Role of Commodities and Improving Agricultural Productivity», et dans des études par pays ou par secteur que l'on peut consulter sur le site Web www.unctad.org.

et 2010 – les PMA ont certes enregistré une croissance de 4,6 % et 5,7 % respectivement, mais ces taux étaient très inférieurs à celui de 7,1 % atteint dans la période 2002-2008. En général, dans les années 2000, les PMA ont bénéficié d'un meilleur environnement économique externe que dans les deux décennies précédentes, les années 1980 et les années 1990. En valeur, leur commerce international a connu une expansion notable, bien que leur part des exportations mondiales demeure de l'ordre de 1 % seulement, proportion qui tombe à 0,53 % si l'on exclut le pétrole. L'apport financier extérieur total, y compris les remises de dette et l'assistance technique, s'est amélioré sensiblement, et l'investissement étranger direct (IED) a presque quadruplé par rapport aux années 1980 et 1990. Ainsi, d'après une étude récente de la CNUCED intitulée «*Foreign Direct Investment in LDCs: Lessons Learned from the Decade 2001-2010 and the Way Forward*», l'IED a contribué pour beaucoup à la formation intérieure de capital dans les PMA, représentant environ 25 % de leur formation de capital fixe pendant la décennie.

4. Cette évolution impressionnante de l'économie de l'ensemble des PMA dissimule des variations régionales, sectorielles et nationales. À l'échelle régionale, le taux de croissance réel du PIB de l'Afrique entre 2005 et 2008 était supérieur à celui de l'Asie, encore qu'un examen de la dynamique de croissance pays par pays fasse apparaître des variations marquées. Ainsi, le taux par habitant était négatif dans 18 pays en 2009, tandis que 6 autres pays accusaient une contraction de la croissance deux années de suite, en 2009 et 2010. Sur le plan sectoriel, les PMA exportateurs de pétrole demeurent le moteur du redressement économique de leur région.

5. En ce qui concerne le commerce international, les exportations de marchandises des PMA en 2010 (156 milliards de dollars) étaient inférieures à leur niveau de 2008 (176 milliards). Depuis la crise de l'économie mondiale, l'apport d'IED aux PMA a diminué constamment, tombant à 26,4 milliards en 2010, soit 20 % de moins qu'en 2008. Par ailleurs, des problèmes persistants tels que la répartition inégale de l'IED entre les PMA, sa forte concentration dans la production primaire destinée à l'exportation et la faible intensité de main-d'œuvre des projets d'IED constituent toujours un problème majeur pour l'action gouvernementale.

6. La tendance à la baisse a pour conséquence qu'à moyen terme, jusqu'en 2016, les perspectives pour les PMA sont plus sombres dans la présente décennie qu'elles ne l'étaient dans les années 2000. Il en résulte un redoutable défi à relever pour ces pays et leurs partenaires de développement, particulièrement lorsqu'il s'agit d'atteindre l'objectif consistant à «permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020», étant donné l'expérience passée et le bilan en matière de sortie de la liste des PMA. Jusqu'à présent, trois pays seulement² ont obtenu leur reclassement. Un autre pays, le Samoa, devrait sortir de la liste en 2014, et la Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu sont considérés comme pouvant prétendre à ce statut. D'après une évaluation récente des progrès réalisés sur le plan du critère du revenu, la CNUCED constate que le seuil fixé³ a déjà été atteint par 11 PMA: 6 pays insulaires, 4 pays africains et 1 pays d'Asie⁴. La difficulté pour ces pays consiste à satisfaire les deux autres critères: l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique. Sept autres PMA répondraient au critère du revenu d'ici à 2020 si leur taux de croissance annuel moyen se maintient pour la présente décennie; il s'agit de 4 pays africains, 2 pays asiatiques et 1 pays insulaire. En

² Botswana (1994), Cap-Vert (2007) et Maldives (2011).

³ Lors de l'examen triennal de la liste des PMA en 2009, le Comité des politiques de développement du Conseil économique et social a fixé à 1 086 dollars le seuil de sortie de la liste des PMA pour le critère du revenu.

⁴ Ces 11 pays sont les suivants: Angola, Bhoutan, Djibouti, Guinée équatoriale, Kiribati, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Timor Leste, Tuvalu et Vanuatu.

revanche, 28 PMA⁵ ne seraient pas en mesure d'atteindre le seuil en 2020: 22 pays africains, 4 pays asiatiques, 1 pays insulaire et 1 pays des Caraïbes.

7. Comme pour les résultats économiques, la réalisation des buts et objectifs sociaux est elle aussi parcellaire ou sporadique. Dans certains pays où la pauvreté urbaine marque une tendance à la baisse, celle-ci est compensée par une montée alarmante de la pauvreté en zone rurale. En fait, on craint aujourd'hui de plus en plus qu'étant donné l'évolution démographique et les tendances de la pauvreté, les PMA ne risquent pas de devenir le principal foyer d'extrême pauvreté sur la planète, leur part de la population mondiale pauvre étant passée de 18 % en 1990 à 36 % en 2007. Cependant, on peut espérer avec un certain optimisme teinté de prudence que plusieurs PMA seront en mesure d'atteindre dans les délais fixés quelques-uns des buts et objectifs sociaux figurant dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ainsi, en ce qui concerne la réduction de la proportion de population sous-alimentée, 21 PMA sont en passe d'y parvenir (12 pays africains, 5 pays insulaires et 4 pays asiatiques), 4 font des progrès modestes, 4 avancent lentement et 14 accusent une régression/stagnation (11 pays africains, 2 pays insulaires et 1 pays asiatique)⁶. De même, 20 PMA sont en bonne voie pour atteindre l'indicateur relatif au taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (13 pays africains, 5 pays insulaires et 2 pays asiatiques), 11 font des progrès modestes (8 pays africains et 3 pays asiatiques), 5 avancent lentement et 5 sont en régression/stagnation⁷.

8. Le Programme d'action d'Istanbul devrait s'appuyer sur les progrès réalisés jusqu'ici pour accélérer la croissance économique et le développement en vue de permettre aux pays concernés d'atteindre le seuil de sortie de la liste des PMA. Afin de mesurer les résultats et de suivre les réalisations en matière d'engagements et d'action, le Programme prévoit des buts et objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant une large gamme de facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Ces buts et objectifs, lorsqu'ils seront corroborés par des chiffres et des données statistiques, pourront être des instruments utiles pour suivre les progrès, comparer les performances et mesurer les résultats obtenus au regard des engagements convenus dans les domaines prioritaires. Les principaux objectifs quantitatifs sont les suivants: permettre à la moitié des 48 PMA de satisfaire aux critères de changement de catégorie d'ici à 2020; obtenir un taux de croissance économique de 7 % qui soit durable, équitable et sans exclusion; s'efforcer d'assurer un accès à 100 % à Internet d'ici à 2020; affecter 10 % du budget national à l'agriculture; doubler la part des exportations des PMA dans le total mondial d'ici à 2020; réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion d'habitants qui n'ont pas accès à l'eau potable; atteindre les objectifs particuliers de l'aide publique au développement (0,15-0,20 % du revenu national brut des pays développés) en faveur des PMA, délier l'aide et l'adapter aux priorités nationales; obtenir un niveau supportable d'endettement dans les PMA. Certains de ces buts et objectifs sont communs aux OMD et au Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010. Certains objectifs du Programme d'action d'Istanbul sont aussi ceux des OMD: réduire sensiblement d'ici à 2020 le taux de mortalité des nourrissons, des enfants de moins de 5 ans et des mères et la sous-alimentation infantile; enrayer la propagation du VIH/sida et faire reculer l'incidence du paludisme et des autres maladies graves.

⁵ Pour deux de ces pays, l'Afghanistan et la Somalie, il n'existe pas de prévision du Fonds monétaire international, de sorte qu'on n'a pas pu faire de projection concernant le respect du critère du revenu national brut par habitant.

⁶ Les 21 PMA en bonne voie sont les suivants: Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Îles Salomon, Kiribati, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, République démocratique populaire lao, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tchad et Vanuatu.

⁷ Les 20 PMA en bonne voie sont les suivants: Bénin, Bhoutan, Burundi, Comores, Éthiopie, Kiribati, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Togo, Vanuatu et Zambie.

9. Les objectifs qualitatifs du Programme d'action intéressent des domaines comme les suivants: porter l'approvisionnement des PMA en énergie primaire par habitant au niveau de celui de l'ensemble des pays en développement; éradiquer la faim; assurer l'accès universel à l'enseignement primaire gratuit et améliorer l'accès à l'enseignement secondaire supérieur et à l'enseignement professionnel et aux formations de renforcement des compétences; éliminer les disparités entre les sexes; garantir la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société civile et aux processus de prise de décisions; assurer l'accès des femmes et des filles, sur un pied d'égalité, à l'enseignement, aux services de base, aux soins de santé, aux possibilités économiques et à la prise de décisions.

II. Contribution de la CNUCED

10. Dans le cadre de son mandat et en collaboration avec les institutions du système des Nations Unies et d'autres institutions internationales, la CNUCED a apporté des contributions de fond et des contributions techniques à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et au Programme d'action d'Istanbul. Certaines des manifestations de préconférence ou parallèles organisées par la CNUCED traitaient de questions en rapport avec le renforcement des capacités de production des PMA, le tourisme viable, les produits de base, la condition de la femme, etc. Les résultats de ces manifestations, alliés au travail de longue haleine de recherche et d'analyse du secrétariat, ont beaucoup contribué à favoriser les intérêts des PMA en matière de commerce et de développement et à renforcer le consensus sur la manière d'aborder les difficultés de développement auxquelles ils sont confrontés. Les grands principes que la CNUCED préconise par le biais de ses travaux sur les PMA, tels que le renforcement des capacités de production, la coopération Sud-Sud ou triangulaire, le commerce, l'investissement et les produits de base, figurent parmi les priorités inscrites au Programme d'action. Le Programme non seulement explicite la nature de l'engagement de l'ONU et d'autres organisations, mais il constitue un socle commun sur lequel s'appuyer pour rénover le partenariat mondial de développement en faveur des PMA.

11. Le rôle de la CNUCED consistant à aider les PMA et contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul est exposé au paragraphe 156 du Programme d'action⁸ et au paragraphe 17 h)⁹ du mandat de Doha. S'appuyant sur le Programme d'action, le Conseil du commerce et du développement a invité le secrétariat¹⁰, à sa cinquante-huitième session, à continuer de lui faire rapport à ses sessions ordinaires sur l'application à l'échelle de la CNUCED des dispositions du Programme d'action d'Istanbul. On trouvera dans la section qui va suivre un exposé des activités menées par l'ensemble de la CNUCED pour appliquer le Programme d'action en fonction de ses trois piliers: recherche et analyse, formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui, coopération technique et renforcement des capacités.

⁸ La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les PMA en conduisant une action de renforcement du consensus intergouvernemental, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, et contribuer également à la mise en œuvre du Programme d'action dans le cadre de l'assistance technique qu'elle fournit à ces pays. La capacité institutionnelle de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des questions qui intéressent les pays les moins avancés devrait être maintenue à cette fin.

⁹ La CNUCED devrait mettre davantage l'accent sur les besoins des PMA dans tous ses domaines de compétence conformément au Programme d'action d'Istanbul.

¹⁰ Conclusions concertées (TD/B/58/SC.I/L.2).

A. Recherche et analyse des politiques

Rapport 2011 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable

12. Le *Rapport de la CNUCED sur les pays les moins avancés* est la seule publication du système des Nations Unies qui traite exclusivement des PMA en tant que groupe. Il constitue un important moyen de mieux cerner de grandes questions soulevées dans le Programme d'action d'Istanbul, de définir des possibilités d'action et de les communiquer aux PMA et à leurs partenaires de développement. Ainsi, la section V du Programme d'action met en lumière le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du Programme; il souligne que «la coopération Sud-Sud a un rôle important à jouer dans le développement des pays les moins avancés, en contribuant à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, dans des domaines tels que le renforcement des capacités humaines et productives, l'assistance technique et l'échange de pratiques optimales, en particulier pour les aspects suivants: santé, éducation, formation professionnelle, agriculture, environnement, science et technologie, commerce et investissement. La coopération Sud-Sud, notamment, la coopération triangulaire, devrait recevoir l'appui de la communauté internationale» (par. 131). Conformément aux dispositions principales du Programme d'action, le *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés* traite de l'importante contribution que la coopération Sud-Sud peut apporter et du rôle qu'elle peut jouer dans la promotion de la croissance économique et du développement des PMA, l'accélération de la transformation structurelle de leur économie et l'instauration d'un développement durable et solidaire dans ce groupe de pays.

13. Les grands messages de principe qui se dégagent du rapport sont que la coopération Sud-Sud pourra produire tous ses effets bénéfiques dans les PMA s'il existe une relation dynamique dans les deux sens qui fait que les politiques mises en œuvre dans les PMA et la coopération Sud-Sud se renforcent mutuellement, dans un constant processus de changement (transformation) et de développement. Dans ce genre de relation, le rôle de l'État développementaliste est indispensable pour valoriser les avantages de la coopération Sud-Sud, cette coopération venant soutenir à la fois l'édification de l'État développementaliste dans les PMA et sa réussite dans la réalisation de ses objectifs. Deuxièmement, les liens et relations économiques entre les PMA et leurs partenaires du Sud s'intensifient, ce qui les a aidés à supporter le choc de la récente crise économique et les a protégés contre les effets de la récession dans les pays avancés. À ce sujet, le rapport fait valoir que depuis une dizaine d'années une nouvelle tendance importante est apparue dans les modes d'intégration, à savoir l'approfondissement et l'intensification des liens politico-économiques avec les grands pays en développement les plus dynamiques, ces derniers faisant fonction de pôles de croissance pour les PMA. Ainsi, en 2009, le Sud a absorbé près de 69 milliards de dollars d'exportations des PMA, alors que les pays développés et les économies en transition n'importaient que pour 59,5 milliards en provenance de ces pays. En outre, les partenaires du Sud augmentent leur IED dans les PMA (ils représentent aujourd'hui plus de 40 % du total, contre 25 % seulement en 2003), y compris dans des secteurs autres que l'extraction des ressources naturelles. En outre, en 2010, les deux tiers des 26 milliards de dollars envoyés par les travailleurs expatriés à destination des PMA étaient originaires de pays du Sud. Néanmoins, le rapport met en garde contre les problèmes que la coopération Sud-Sud pourrait poser aux PMA, étant donné le caractère concentré du marché du Sud et sa forte demande de produits primaires, qui augmente le risque pour ces pays de se retrouver prisonniers de la dépendance à l'égard des produits de base. Enfin, le rapport examine comment le potentiel de coopération Sud-Sud peut se concrétiser en une réalité propice au développement des capacités productives, à la transformation structurelle et à la création d'emplois décents. Il ébauche en particulier des perspectives nouvelles et de nouveaux moyens de renforcer l'interdépendance

croissante entre les PMA et les autres pays en développement, notamment en révisant le rôle des banques régionales de développement.

14. Sur le plan de l'action des pouvoirs publics, tout en précisant que la coopération Sud-Sud n'est pas une panacée permettant de résoudre les difficultés de développement des PMA, le rapport recommande des moyens d'améliorer les relations économiques grandissantes avec les partenaires du Sud par une approche volontariste et stratégique de l'intégration des PMA et des pays en développement qui sont leurs partenaires. Cette approche devrait permettre aux PMA de tirer le maximum d'avantages des courants d'échanges et d'investissements, de l'échange d'informations et de technologie et d'un meilleur accès préférentiel aux marchés pour leurs exportations. Le rapport souligne le rôle décisif de la création d'une mentalité développementiste dans les PMA pour qu'ils puissent tirer parti du reformatage qui est en cours dans l'économie mondiale. À cette fin, le rapport évoque la dimension régionale du développement en vue de l'intégration des PMA dans l'économie mondiale par le biais du «régionalisme développementiste». Ce concept englobe un ensemble coordonné d'interventions des pouvoirs publics, la fourniture accrue de biens publics régionaux, d'infrastructures matérielles et immatérielles et de réseaux de distribution d'énergie et de télécommunication, et le rôle accru des banques régionales de développement. Enfin, le rapport propose d'utiliser une partie des actifs des fonds souverains du Sud pour augmenter la capacité de financement de ces banques régionales, afin de stimuler l'investissement dans les secteurs productifs.

Études de cas par pays et par secteur

15. Au paragraphe 69 2) a), le Programme d'action préconise d'«aider les pays les moins avancés à mieux atténuer et gérer les risques associés à l'instabilité du cours des produits de base sans fausser l'orientation des marchés, en renforçant et en élargissant les mécanismes existants, sur une base mutuellement convenue». En réponse à cet appel et dans le cadre de son activité permanente d'évaluation des problèmes de commerce et de développement les plus urgents auxquels ces pays sont confrontés, la CNUCED a formulé et exécuté un projet intitulé «Crise économique et dépendance des PMA à l'égard des produits de base: établir le degré d'exposition à la volatilité des marchés et renforcer la capacité de résister aux crises futures». L'Organisation internationale du café a participé au projet en tant qu'organisme international de produit et le Fonds commun pour les produits de base a fourni une contribution financière pour l'exécution du projet.

16. Dans le cadre du projet, des études de cas axées sur le secteur des produits de base ont été faites dans certains pays d'Afrique et d'Asie en vue:

- a) De comprendre le rôle des produits de base et de la productivité agricole dans la marche vers l'objectif de reclassement des pays prévu dans le Programme d'action;
- b) D'évaluer les faiblesses structurelles, la fragilité excessive et la vulnérabilité aux chocs de l'économie des PMA;
- c) D'examiner les problèmes découlant de l'instabilité des marchés de produits de base et des récentes crises économique, financière et alimentaire mondiales et la manière dont ils se répercutent sur les perspectives pour les PMA d'atteindre les objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux du Programme d'action.

17. Il ressort très clairement des différentes études de cas que le cycle d'expansion-récession des années 2000 a révélé de façon très nette le rôle décisif que les ressources naturelles jouent dans la croissance de l'économie, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire des PMA. En effet, les produits de base représentaient les quatre cinquièmes des exportations de marchandises de ces pays dans la période 2007-2009, la part de ces produits dans le total dépassant les 50 % dans 38 pays. D'une part, la période d'expansion était due principalement à l'essor de la demande de produits de base, particulièrement de

minéraux et de combustibles. D'autre part, les crises CAF (combustibles, alimentation et finances) ont exacerbé la vulnérabilité des PMA et souligné la dépendance excessive du groupe à l'égard de l'exportation de quelques produits primaires et des fluctuations erratiques du cours des produits de base. Les études et la synthèse mettent en garde contre la dépendance excessive des PMA à l'égard d'un petit nombre de produits, quelque cinq groupes de produits ayant occupé une place prépondérante dans leurs recettes d'exportation pour la période 1995-2010. Le rapport qui sera publié à l'issue du projet fera partie de la documentation de fond destinée au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et d'autres instances qui s'occupent des questions ayant trait à l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA.

18. Dans le domaine du commerce, la CNUCED et le Secrétariat du Commonwealth ont publié une étude commune intitulée «Potential Supply Chains in the Textiles and Clothing Sector in South Asia¹¹». Cette étude prospective évalue les possibilités de promouvoir le commerce régional et la coopération dans le secteur du textile et de l'habillement pour les pays de l'Asie du Sud, dont le Bangladesh. En 2011, en vue de définir des secteurs d'exportation nouveaux et dynamiques, et de formuler des stratégies permettant de développer ces secteurs, la CNUCED a publié deux études orientées vers l'action, pour le Mozambique et la Zambie, intitulées «Strengthening the creative industries» (Renforcement des industries créatives). Ces études sont le fruit d'une collaboration avec les Gouvernements mozambicain et zambien et elles ont été menées avec le concours de participants nationaux.

Mobilisation des ressources et charge de la dette extérieure

19. La mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités des PMA constitue l'une des huit priorités (domaine d'action prioritaire G) convenues dans le Plan d'action d'Istanbul (par. 109). À cette fin, l'obtention d'un niveau d'endettement supportable figure parmi les politiques et mesures à adopter pour aider les PMA à mobiliser des ressources financières pour se développer. Afin de répondre à cette préoccupation, la CNUCED a examiné les défis à relever concernant les problèmes de dette extérieure et intérieure qui se posent aux décideurs des PMA. En particulier, elle a apporté une contribution analytique au rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur les problèmes de la dette extérieure. La viabilité de la dette à long terme est une préoccupation primordiale des PMA, étant donné en particulier les contraintes financières auxquelles ils se heurtent dans l'action qu'ils mènent pour réaliser un développement durable. Le rapport de la CNUCED présente une analyse détaillée de la situation de la dette et des problèmes de politique économique qu'elle pose ainsi que des recommandations visant à alléger la charge de la dette de ces pays. En insistant sur l'incidence néfaste de la crise mondiale sur l'économie des PMA et sur les besoins pressants et évidents de ces pays, le rapport a contribué aussi au débat sur la nécessité d'affecter davantage de ressources financières à ces pays.

Science, technologie, innovation, technologie de l'information et de la communication

20. Dans le cadre de ses travaux en cours, la CNUCED a traité, dans l'édition 2011 de son rapport annuel sur la technologie et l'innovation, des moyens d'atténuer les méfaits des changements climatiques et de s'y adapter, tout en encourageant l'industrie des pays en développement, notamment des PMA. Les conclusions du rapport et ses recommandations concernent directement les PMA, d'autant plus que le Programme d'action reconnaît que la science, la technologie et l'innovation sont des ingrédients clefs du renforcement des

¹¹ L'étude a été présentée officiellement à Dhaka lors du quatrième Sommet économique de l'Asie du Sud organisé par le Centre pour la concertation des politiques les 22 et 23 octobre 2011.

capacités productives des PMA, premier domaine d'action prioritaire défini par ces pays et leurs partenaires de développement. Le rapport fait valoir que le défi à relever pour lutter contre «la pauvreté énergétique» et atténuer l'impact des changements climatiques exige un nouveau paradigme pour l'énergie. La technologie et la capacité d'innovation sont des éléments critiques de ce paradigme, l'exploitation des énergies renouvelables venant compléter, et progressivement remplacer, les sources d'énergie classiques. Le rapport préconise que cette approche devienne partie intégrante des efforts nationaux et internationaux déployés pour atténuer la pauvreté énergétique et promouvoir le développement industriel dans les PMA. Il insiste particulièrement sur la nécessité de créer des réseaux de partage des connaissances en vue de susciter une évolution technologique qui brûle les étapes, de faciliter l'accès aux technologies propres et d'améliorer l'apprentissage fondé sur la technologie des énergies renouvelables dans les PMA.

21. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC), le secrétariat a examiné la manière dont elles peuvent servir de catalyseur pour le développement du secteur privé dans les PMA. À ce sujet, dans une étude de 2012 intitulée «Mobile Money for Business Development in the East African Community»¹², la CNUCED compare les structures et la réglementation qui existent dans les différents pays de la Communauté d'Afrique de l'Est.

B. Renforcement des capacités de négociation et activités intergouvernementales de soutien pour le Programme d'action d'Istanbul

22. Parmi les principaux objectifs du Programme d'action, il est question que la moitié des PMA puisse satisfaire aux critères de changement de catégorie d'ici à 2020 (par. 28)¹³. La CNUCED surveille actuellement l'avance des PMA en direction des seuils de reclassement conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale, par laquelle le Secrétaire général de la CNUCED est invité «à établir un profil de vulnérabilité du pays en question», qui sera soumis au Comité des politiques de développement au cours de l'examen triennal sur la liste des PMA, puis au Conseil économique et social.

23. L'application intégrale du Programme d'action, y compris l'objectif de reclassement, exige un échange de vues régulier ou périodique sur les problèmes, les possibilités et les perspectives de réalisation de certains des buts et objectifs. Cet échange de vues permettrait de partager des données d'expérience réussie et des pratiques optimales entre les pays et les régions, particulièrement lorsque les documents d'information sont fondés sur l'évaluation des progrès obtenus aux échelons sectoriel, national ou régional. Dans le cadre du projet du Fonds commun pour les produits de base évoqué précédemment, la CNUCED a organisé à Addis-Abeba (Éthiopie), du 27 février au 1^{er} mars 2012, une réunion d'experts et de négociateurs commerciaux des PMA. Les participants ont délibéré sur le rôle des produits de base dans le développement, en insistant sur les difficultés, les possibilités et les perspectives de ces pays. La réunion rassemblait une centaine d'experts des PMA et de représentants de leurs partenaires de développement, d'institutions du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales ou régionales, du secteur privé et de la société civile, y compris des universités. Les résultats de la réunion, présentés sous forme d'une synthèse des conclusions et des recommandations, ont aidé les

¹² La Communauté d'Afrique de l'Est comprend quatre PMA: Burundi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

¹³ Les États membres ont délibéré au cours de la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement sur l'évaluation complète des objectifs du Programme d'action en s'appuyant sur un rapport du secrétariat (TD/B/58/7).

négociations des PMA en vue de la treizième session de la Conférence. Ils ont aussi servi de base aux délibérations de la Réunion ministérielle des PMA qui s'est tenue à Doha, au cours de laquelle les ministres ont examiné, entre autres choses, les difficultés et possibilités de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020.

24. Au cours de la treizième session de la Conférence, le secrétariat a organisé une réunion spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action, axée particulièrement sur les questions de reclassement et de transformation structurelle. Cette manifestation visait à appeler l'attention des décideurs des PMA et de leurs partenaires de développement sur les moyens de permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement¹⁴ d'ici à 2020¹⁵, comme prévu au Programme d'action. Les délibérations sur plusieurs questions présentant une importance critique pour le développement des PMA ont permis de dégager des idées générales sur des questions clés: Quels sont les principaux obstacles à la sortie de la catégorie des PMA? Quels sont les éléments clés d'une stratégie de transition sans heurt pour les pays reclassés? Qu'est-ce qu'une durée «raisonnable» pour une transition sans heurt? Quel sera le rôle des partenaires de développement, notamment de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire? Plusieurs ministres et hauts fonctionnaires des PMA et de leurs partenaires de développement ont participé à la réunion-débat.

25. Les autres réunions spécialement consacrées aux PMA qui se sont tenues pendant la treizième session de la Conférence, comme celle du Conseil consultatif de l'investissement, ont mis en lumière les difficultés, possibilités et perspectives offertes par le commerce, l'investissement et le développement lorsqu'il s'agit pour ces pays d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action. La dixième session du Conseil était consacrée à l'aide pour l'investissement dans la capacité de production des PMA et elle réunissait plusieurs hauts fonctionnaires ainsi que des dirigeants de grandes sociétés transnationales. Au cours d'une table ronde ministérielle organisée dans le cadre du Forum 2012 de l'investissement dans le monde, les ministres de plusieurs PMA¹⁶ ont rendu compte de l'expérience acquise en matière d'élaboration de politiques d'investissement à l'échelle nationale et à l'échelle internationale et ils ont négocié des accords internationaux d'investissement avantageux pour toutes les parties. D'autres thèmes ont été discutés: tourisme, commerce, lutte contre la pauvreté et Cadre intégré renforcé.

26. Dans le domaine du commerce international et des négociations commerciales, le Programme d'action préconise «d'appuyer les efforts déployés par les pays les moins avancés en vue de renforcer les moyens humains, institutionnels et réglementaires en matière de politiques et de négociations commerciales» (par. 66 3 a)). En application de cette disposition et dans le cadre des travaux en cours, plusieurs ateliers de services consultatifs et de formation portant sur des questions de commerce multilatéral¹⁷ et de

¹⁴ Le reclassement hors de la liste des PMA est fondé sur l'examen et l'évaluation systématiques du progrès socioéconomique des pays, en fonction de trois critères: le revenu par habitant et deux indices composites, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique.

¹⁵ Au cours de la quatrième Conférence sur les PMA, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011, les États Membres de l'ONU se sont mis d'accord sur l'objectif suivant: la moitié des 48 pays classés par cette organisation dans la catégorie des PMA parviendraient à remplir les critères de reclassement d'ici à 2020.

¹⁶ Bangladesh, Haïti, Mozambique, Ouganda, République de Djibouti, République démocratique populaire lao, Rwanda et Zambie.

¹⁷ Les ateliers de formation intitulés «Cycle de Doha et multilatéralisme: Enjeux pour les PMA et les économies structurellement vulnérables» et «Préparation des PMA à la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)» ont été organisés à Genève le 22 septembre 2011 et en novembre-décembre 2011 respectivement. Une autre manifestation, la

commerce régional ont été organisés à l'intention de négociateurs commerciaux et de décideurs des PMA. Les ateliers visent à renforcer la capacité de négociation de ces pays sur des questions comme les suivantes: accès au marché pour les produits non agricoles, obstacles non tarifaires, commerce des services, facilitation du commerce, aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, traitement spécial et différencié et Aide pour le commerce.

27. À l'échelle régionale, la CNUCED a apporté, en coopération avec l'Union africaine, une contribution de fond au débat sur la constitution d'une zone régionale de libre-échange, la Zone de libre-échange panafricaine. Par ailleurs, concernant les négociations sur les accords économiques et les accords de partenariat entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne, la CNUCED a fourni un appui analytique et opérationnel à ces États, notamment par des services consultatifs et des réunions techniques à l'échelle régionale ou nationale¹⁸. Une assistance technique renforcée a été fournie aux PMA engagés dans le processus d'adhésion à l'OMC: Afghanistan (26-28 septembre 2011), Cap-Vert (27-29 juillet 2011), Éthiopie (14 décembre 2011), République démocratique populaire lao (16-20 mai 2011); l'aide apportée au Yémen s'est poursuivie. En outre, la CNUCED a formulé un projet visant à renforcer les capacités des ministères du commerce et de la planification économique de plusieurs PMA, pour les aider à élaborer et à appliquer une stratégie commerciale qui puisse contribuer à la lutte contre la pauvreté. Le projet sera exécuté en 2012-2015 avec les ressources du Compte des Nations Unies pour le développement; il devrait permettre aux pays bénéficiaires¹⁹ d'élaborer et d'appliquer des stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté.

C. Coopération technique et renforcement des capacités

Système de gestion de la dette et d'analyse financière

28. La gestion de la dette est définie dans le Programme d'action comme étant un élément crucial de la politique et de l'action des PMA dans le domaine de l'endettement extérieur. Au paragraphe 119 2), ces pays sont invités à «promouvoir et appliquer des politiques responsables d'emprunts et de gestion de la dette publique pour éviter un endettement excessif». Pour l'amélioration de la capacité de gestion de la dette de ces pays, le Système de gestion et d'analyse de la dette demeure l'un des principaux outils de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED. Actuellement, 20 PMA²⁰ utilisent le Système pour gérer leur dette publique. Depuis l'adoption du Programme d'action en 2011, un autre pays, la République démocratique populaire lao, a adopté le Système. Entre mai 2011 et mai 2012, plusieurs ateliers ont été organisés dans 16 PMA²¹, contribuant à l'effort déployé pour renforcer les capacités institutionnelles et

réunion ACP de haut niveau sur l'aide pour le commerce, a été organisée aussi à Genève, le 22 juin 2011, en préparation de l'Examen global de l'aide, pour le commerce de l'OMC.

¹⁸ ACP Strategic Brainstorming on Non-Tariff Trade Barriers (3 février 2011, Genève); réunion du Comité du commerce des services du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (3-6 mai 2011, Manzini (Swaziland)); atelier du Secrétariat du Commonwealth sur l'intégration du commerce régional dans le Pacifique (26 septembre 2011, Londres).

¹⁹ Les pays visés par le projet seront choisis à partir d'une évaluation critique de leurs besoins propres et des activités d'aide existantes et en fonction de considérations d'équilibre géographique.

²⁰ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Togo, Yémen et Zambie.

²¹ Ce nombre comprend 13 des 27 pays qui peuvent prétendre à un allègement de dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Burkina Faso, Burundi, Éthiopie,

humaines des pays bénéficiaires. Parmi les résultats des ateliers de formation, on peut citer la validation de la base de données sur l'endettement et la publication périodique d'informations fiables, complètes et à jour. Les activités de renforcement des capacités ont amélioré l'aptitude des PMA qui utilisent le Système à manier les techniques élémentaires d'analyse et de gestion de la dette. Par ailleurs, le secrétariat mène au titre du Compte pour le développement un projet de renforcement des capacités des services nationaux de gestion de la dette de l'Ouganda et de l'Éthiopie en matière de bonne gestion actif-passif. L'objectif visé est d'aider ces pays à mieux gérer leur dette publique et à devenir capables de passer d'une approche axée entièrement sur la gestion du passif à une gestion intégrée actif-passif.

Amélioration du système de collecte de données et renforcement de la capacité statistique nationale

29. Au paragraphe 130 2 b) du Programme d'action, les États membres sont convenus «d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'élaborer des programmes et des politiques de développement durable et de surveiller efficacement la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul». Ils reconnaissent en effet qu'il importe au plus haut point de disposer de données et d'informations statistiques exactes, fiables et à jour pour pouvoir évaluer utilement et objectivement le travail accompli en direction des buts et objectifs définis dans le Programme d'action. Cette approche va aider les PMA et leurs partenaires de développement à suivre la mise en œuvre du Programme et à prendre des décisions éclairées. D'une manière générale, dans ces pays, les données pertinentes sont insuffisantes et, lorsqu'elles existent, elles sont incomplètes ou périmées. Malgré un effort pour renforcer leur capacité statistique, beaucoup de PMA manquent encore de moyens pour publier des données régulièrement. La CNUCED consacre suffisamment de ressources pour combler les lacunes statistiques dans la plupart des domaines visés par UNCTADstat, afin de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques complètes. Ainsi, sur 48 PMA, la moitié n'étaient pas en mesure de communiquer à la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises, connue sous le sigle COMTRADE, leurs chiffres d'exportations et d'importations pour 2010, ventilés par produit et par partenaire. La matrice du commerce international d'UNCTADstat est un outil qui complète COMTRADE; elle convient pour la recherche et l'analyse, puisqu'elle constitue une source de renseignements complets sur les courants commerciaux de la plupart des pays du monde, y compris de tous les PMA.

30. Par ailleurs, pour traiter les problèmes liés au système de collecte et à la disponibilité des données, la CNUCED mène depuis plusieurs années une action concertée. Ainsi, elle a élaboré en avril 2011 un plan d'action visant à surveiller et enregistrer les tendances des exportations et des importations aux Comores. Ce plan fait suite à une évaluation critique des besoins et des lacunes des services statistiques du pays, où les statistiques du commerce des marchandises représentent une haute priorité. La CNUCED considère les PMA comme étant une priorité de ses activités interinstitutions dans lesquelles le secrétariat est chargé de l'élaboration des données sur le commerce des marchandises qui sont publiées dans l'Ensemble commun de données; ce recueil est le résultat d'une initiative prise par l'OMC, la CNUCED, la Division de statistique de l'ONU, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue d'harmoniser les séries chronologiques des statistiques du commerce des marchandises à l'aide de normes internationales de référence.

Guinée Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Togo et Zambie), ainsi que le Bangladesh et le Cambodge.

Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA

31. Le Programme d'action reconnaît qu'il importe au plus haut point «d'appliquer des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce s'adressant par priorité aux pays les moins avancés, notamment en renforçant la part de l'assistance de l'initiative Aide pour le commerce» (par. 66 3 e)). En ce qui concerne le Cadre intégré, le secrétariat s'occupe principalement d'organiser des ateliers nationaux et régionaux, d'exécuter des projets ou des programmes d'assistance technique dans plusieurs PMA²² et de mettre à jour les études diagnostiques sur l'intégration du commerce pour la Gambie et le Sénégal, où la CNUCED est désignée comme institution chef de file. Pour l'étude diagnostique de la Gambie, elle a rédigé un chapitre sur les questions macroéconomiques et une note méthodologique sur les divergences dans les données commerciales.

Produits de base

32. Les produits de base constituent l'un des huit domaines prioritaires du Programme d'action (domaine prioritaire D, par. 67 à 69) car «bon nombre de pays les moins avancés restent tributaires des produits de base, une grande partie d'entre eux dépendant principalement de l'agriculture ou de l'extraction d'une quantité limitée de ressources naturelles et de l'exportation des produits primaires» (par. 67). À ce sujet, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers²³, qui ont été utiles à de nombreux pays tributaires des produits de base, y compris des PMA, dans les domaines suivants:

- a) Comprendre le système d'information commerciale de la CNUCED, à savoir INFOSHARE, en vue de l'adopter et de l'utiliser aux échelons national et régional;
- b) Améliorer la qualité et la cohérence de l'information commerciale relative aux produits de base et améliorer l'accès à cette information pour les petits exploitants, les organisations de producteurs, les grossistes et les exportateurs afin de leur faciliter l'entrée sur le marché et la participation à ses activités;
- c) Amorcer un dialogue entre les principaux acteurs et parties prenantes sur des questions de première importance concernant les produits de base, notamment l'accès aux moyens de financement.

33. Avec l'aide financière de l'Union européenne, la CNUCED met en œuvre le Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles, en faveur de 37 PMA membres du groupe ACP. Le rôle de la CNUCED consiste dans les éléments suivants: mobiliser et faciliter des interventions à l'échelon régional pour traiter les difficultés et les obstacles à l'expansion du commerce régional des produits de base; diversifier les produits de base;

²² Guinée-Bissau, atelier national, février 2010; République démocratique du Congo, atelier régional à Kinshasa, novembre 2010; Haïti, atelier national, 30 août-1^{er} septembre 2011; Mali, atelier régional, novembre 2011; Tchad, atelier national sur le Cadre intégré renforcé, février 2012; Sénégal, mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce – projet en cours, mai 2012; Bénin, assistance technique – projet en cours, avril 2012.

²³ «Atelier sous-régional sur la labellisation des produits agricoles et lancement du Portail d'information» (Dakar, Sénégal, 24 et 25 mai 2011); atelier d'examen de la Stratégie régionale du COMESA (Nairobi, Kenya, juillet 2011); atelier sur l'établissement d'un système sous-régional d'information sur le marché des produits agricoles dans le Pacifique (Nadi, République de Fidji, 17-19 août 2011); «Pacific Regional Capacity-Building Workshop on Enhancing Access to Finance for the Agricultural Sector» (Nadi, République de Fidji, 20 et 21 octobre 2011); atelier concernant les bourses de produits en tant qu'instruments de production et de commerce des produits agroalimentaires en Afrique de l'Est et en Afrique australe (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, 21 et 22 novembre 2011).

améliorer l'accès des ACP à l'information, aux données et à l'analyse concernant les principaux produits; renforcer le consensus sur les conditions fondamentales du bon fonctionnement des bourses nationales et régionales de produits, les systèmes de récépissés d'entrepôt et le financement de la chaîne d'approvisionnement.

34. Au titre du Programme, le secrétariat a pris l'initiative d'organiser à Cotonou (Bénin), du 27 au 29 juin 2011, une réunion régionale sur le coton. Quelque 27 pays producteurs, dont 20 PMA, ont participé activement aux débats. Il s'agissait au premier chef de définir une feuille de route décennale pour le secteur africain du coton, en s'appuyant sur les stratégies nationales et régionales existantes et en tenant compte du Cadre d'action du Partenariat Union européenne-Afrique sur le coton. La feuille de route doit rapprocher les différentes initiatives et donner une orientation générale au développement du secteur à l'échelle régionale.

Investissement et développement des entreprises

35. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités des PMA dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises sont axées sur l'exécution des programmes et des projets en cours de la CNUCED:

- a) Examens de la politique d'investissement²⁴;
- b) Systèmes de réglementation électronique;
- c) Guides d'investissement (programme commun de la Chambre de commerce internationale et de la CNUCED)²⁵;
- d) Accords internationaux d'investissement²⁶;
- e) Développement de l'esprit d'entreprise grâce au programme EMPRETEC et aux programmes relatifs aux relations interentreprises²⁷;
- f) Promotion d'idées nouvelles et progressistes en matière de promotion des investissements, notamment par l'intermédiaire du Conseil consultatif pour l'investissement;
- g) Promotion d'un secteur du tourisme viable par le développement de l'infrastructure des TIC tel qu'Internet²⁸.

36. L'objectif global de ces activités est d'améliorer constamment l'environnement intérieur afin de permettre aux PMA d'attirer les investissements et d'en profiter en exploitant les possibilités d'investissement nouvelles; d'aider les PMA bénéficiaires à appliquer les recommandations découlant particulièrement de l'examen des politiques d'investissement, afin d'améliorer la transparence et la simplicité des règles et des procédures; il s'agit d'établir un environnement propice à l'investissement dans le pays, de susciter des compétences entrepreneuriales et d'améliorer la compétitivité des petites et

²⁴ La CNUCED a publié récemment les examens pour le Burkina Faso, le Burundi, la Mauritanie et la Sierra Leone; les examens concernant le Mozambique, le Bangladesh et Djibouti sont en voie d'achèvement. Le secrétariat a fourni une assistance technique à l'Éthiopie, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie pour la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen de leur politique d'investissement respective.

²⁵ Récemment, le Burkina Faso et le Rwanda ont bénéficié de ce programme, ce qui porte à 15 à ce jour le nombre de pays bénéficiaires des guides d'investissement.

²⁶ Depuis mai 2011, 21 PMA ont pu participer à des programmes de renforcement des capacités concernant les accords internationaux d'investissement.

²⁷ Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

²⁸ Ces deux dernières années, six pays de la sous-région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) ont bénéficié de ces activités.

moyennes entreprises par la création ou le renforcement de relations entre les sociétés transnationales et les entreprises locales.

Commerce international et questions connexes

37. Dans ces domaines, particulièrement en ce qui concerne la politique de la concurrence et la législation sur la protection du consommateur, la CNUCED a fourni une assistance technique aux PMA par le biais d'ateliers nationaux et régionaux de formation²⁹. Ces ateliers ont essentiellement pour but d'apprendre aux PMA à élaborer et appliquer des lois et des cadres législatifs nationaux et régionaux sur la concurrence qui reflètent les conditions en vigueur pour réaliser la compétitivité sur les plans intérieur et international et traiter les pratiques anticoncurrentielles. En outre, en vue d'assurer une cohérence entre les approches gouvernementales de la privatisation et la libéralisation du commerce et des régimes d'investissement, le secrétariat a amorcé des examens collégiaux volontaires ad hoc sur le droit et la politique de la concurrence et il a mené en 2011 les travaux préparatoires de ces examens, notamment pour la République-Unie de Tanzanie et la Zambie en 2012.

38. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, un certain nombre d'autres activités ont été consacrées à des questions touchant l'agriculture biologique en Afrique, notamment dans les PMA de la région. Ces activités sont les suivantes: participation de la CNUCED à des forums nationaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir et représenter la perspective de l'agriculture biologique africaine, en particulier discussions avec les secrétariats de GlobalGAP et de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique concernant les normes GAP biologiques. Celles-ci sont devenues un module additionnel, pour les produits certifiés biologiques, traitant de la sécurité alimentaire et de la santé des travailleurs de l'agroalimentaire. La CNUCED a participé activement aux préparatifs de la deuxième Conférence africaine sur l'agriculture biologique, qui s'est tenue en mai 2012 à Lusaka (Zambie) sur le thème: inscrire l'agriculture biologique dans le programme de développement de l'Afrique. Dans le domaine de l'initiative BioTrade et en vue de recueillir des informations concrètes, précises et comparables permettant de surveiller la conservation et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, le Système d'évaluation d'impact du biocommerce mis au point par la CNUCED sera un atout déterminant pour les PMA. Les partenaires de BioTrade en Amérique latine et en Afrique ont commencé à mettre en place ce système dans le cadre de leurs activités de surveillance et d'évaluation et dans l'édification de leurs systèmes de référence et de données de base. La CNUCED a contribué à l'organisation du troisième Forum africain du carbone, qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) du 4 au 6 juillet 2011; une manifestation parallèle a été organisée le 5 juillet 2011 pour les pays lusophones d'Afrique: Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et Mozambique. La manifestation a été l'occasion de montrer les résultats tirés par l'Angola du cours en ligne sur les changements climatiques et les marchés du carbone, axés sur l'exploitation des possibilités d'échanges et d'investissement découlant des politiques relatives aux changements climatiques.

III. Conclusions et marche à suivre

39. La réalisation des buts et objectifs du Programme d'action est subordonnée à plusieurs facteurs d'ordre national, régional et international. Sur le plan national, il est

²⁹ Ces activités comprennent une réunion de consultation avec le Bhoutan (juin 2011), une table ronde de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe sur la politique de la concurrence à Lusaka (27 et 28 octobre), et un atelier régional organisé en coopération avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Lomé, Togo, novembre 2011).

indispensable de renforcer l'appropriation par les PMA et leur aptitude à traduire en actes les priorités et engagements convenus, notamment en inscrivant le Programme d'action dans leurs politiques et stratégies respectives. Il faut pour ce faire édifier des capacités en matière d'institutions et d'élaboration de la politique économique et rééquilibrer les rôles de l'État et du marché. Pour les PMA, il est absolument essentiel pour se développer de mobiliser les ressources intérieures en stimulant l'épargne et en améliorant le système de recouvrement des impôts, et d'exploiter les ressources naturelles. À l'échelle régionale, il convient de donner la place qui lui revient à l'intensification de l'intégration économique et de tirer parti de la coopération Sud-Sud pour le développement des PMA.

40. L'action nationale et l'action régionale ne permettront pas à elles seules d'atteindre les buts et objectifs convenus du Programme d'action et d'atteindre l'objectif plus général de croissance économique soutenue et de développement. Il convient de redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats dans tous les domaines (aide publique au développement, IED, allègement de dette, accès au marché et rééquilibrage de la composition sectorielle des ressources de développement) afin d'en faire un moyen efficace d'améliorer sensiblement la vie quotidienne des populations pauvres. À cette fin, les PMA et leurs partenaires de développement devraient s'efforcer encore d'améliorer la qualité de la croissance en veillant à ce qu'elle soit partagée, participative et durable. Cela suppose, entre autres choses, de développer les capacités productives, ce qui peut contribuer à la création d'emplois productifs. L'économie des PMA ne peut connaître une transformation structurelle durable que si l'on met en place un cadre propice à un meilleur partenariat mondial capable d'accélérer le processus d'accumulation de capital, le changement structurel et le progrès technologique.

41. Ainsi qu'il est reconnu dans le Programme d'action, le renouvellement et le renforcement du partenariat avec les PMA et le soutien apporté à ces pays doivent aller au-delà de l'aide et de l'accès au marché pour englober une action visant à améliorer les possibilités commerciales, à accroître le soutien à la mobilisation des ressources intérieures, afin de permettre aux PMA d'attirer et mettre à profit l'apport de capitaux privés, de renforcer les capacités technologiques, l'innovation et le savoir-faire. Une action visant à faire face aux difficultés extrêmes qui résultent des changements climatiques, à la faible productivité agricole et à la persistance de l'insécurité alimentaire doit aussi être considérée comme faisant partie intégrante de l'effort d'ensemble qui doit permettre aux PMA de faire un grand bond en avant et d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action, notamment en remplissant les critères de reclassement d'ici à 2020.

42. Les activités à l'échelle de toute la CNUCED exposées dans le présent rapport constituent un début d'action du secrétariat pour élargir le champ et l'intensité de ses travaux sur les PMA. Tous les partenaires de développement, pays développés ou pays en développement, continuent à apporter leur soutien politique et financier aux travaux de la CNUCED sur les PMA et en reconnaissent de plus en plus la valeur. On peut tirer des activités analytiques et opérationnelles menées au cours de l'année écoulée une leçon pratique qui concerne la collaboration et la coopération croissante entre les institutions. Les activités communes de la CNUCED et des organismes compétents de l'ONU, des autres organisations internationales, des groupements économiques régionaux, du secteur privé et de la société civile ont donné des résultats concrets dans l'effort déployé pour sensibiliser les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action et mobiliser leurs énergies dans ce sens. Cet effort commun devra être maintenu et intensifié dans les années à venir.

43. Les pays bénéficiaires sont de plus en plus intéressés par l'aide du secrétariat. Pour faire face à la liste croissante des tâches et à la demande des États membres, les donateurs, les pays bénéficiaires et le secrétariat devront faire un effort concerté pour renforcer l'impact général ou particulier des projets et programmes de coopération technique et de renforcement des capacités sur les institutions et l'économie des PMA. À cet effet, il

faudrait poursuivre les activités en cours pour améliorer les capacités d'appropriation de ces pays, tout en veillant à préserver la prévisibilité et la viabilité de ces activités à l'échelon national. On aura besoin pour ce faire d'une aide financière non négligeable des pays donateurs. À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale CNUCED/PMA demeure un outil important pour concevoir, lancer et mettre en œuvre les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA. Comme les années précédentes, la difficulté pour le secrétariat consiste à mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'alimenter régulièrement le Fonds. Il est d'une importance cruciale que ces ressources soient trouvées, auprès de sources diverses, pour maintenir et consolider les activités du secrétariat en faveur de ces pays.

44. Les futurs travaux du secrétariat en faveur des PMA au titre des trois piliers – recherche et analyse des politiques, formation de consensus et coopération technique – resteront axés sur les besoins prioritaires de ces pays. La CNUCED s'efforcera tout particulièrement: de chercher les moyens d'étoffer leurs capacités productives, notamment en leur fournissant un cadre conceptuel et opérationnel; d'aider les pays à tirer parti des possibilités d'échanges et d'investissement, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; de traiter les problèmes du commerce international et des produits de base; de renforcer la capacité technologique des PMA et de les aider à attirer les investissements avec profit, y compris l'investissement étranger direct. La CNUCED va aussi continuer à s'occuper des domaines prioritaires mis en lumière dans le Programme d'action: agriculture, sécurité alimentaire, technologie et innovation, changements climatiques et vulnérabilités. En collaboration avec d'autres institutions, le secrétariat va aider les PMA à incorporer le Programme d'action dans leur stratégie nationale de développement et à assurer la mise en œuvre intégrale des mesures et des engagements prévus par le Programme.